



L'école de Cadirac fait partie des réalisations prioritaires. Rentable et techniquement simple, le projet consiste à équiper une surface de 600 m<sup>2</sup> pour un coût proche de 91 000 euros.

## ECLA'EnR, s'approprier l'électricité

*Avant tout, c'est une action solidaire que porte cette SCIC, née en mars 2018. Elle entend au cours de cette année pouvoir mettre en place ses projets photovoltaïques tout en faisant participer les citoyens au déploiement local des énergies renouvelables.*

**L**e collectif qui a fait émerger ce projet s'est d'abord constitué en association, puis a souhaité devenir une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui permet de réunir à la fois des citoyens, mais aussi des collectivités ou toutes les personnes morales ou physiques particulièrement intéressées par l'initiative consistant à mettre en place,

sur le territoire ariégeois, des panneaux photovoltaïques afin de participer à la production locale d'électricité issue d'une énergie renouvelable. « *Nous ciblons les toitures existantes et non pas l'emprise au sol agricole* » souligne François Richer, en présentant ECLA'EnR (pour Énergie Citoyenne Locale en Ariège). Le collectif a, dès 2018, engagé un diagnostic qui leur a permis

d'identifier en Ariège les projets réalisables. Ainsi, plusieurs communes ont traversé la société (Pailhès, Lézat-sur-Orbièr, les villes de Foix et de Saint-Paul de Fournies) bénéficieront quant à elles des installations, dès l'année 2022. Pour la commune, il est à la fois possible de investir dans ECLA'EnR en proposant des équipements publics (la toiture) mais



© STÉPHANIE LOPEZ



© STÉPHANIE LOPEZ

en 2019, compte bien développer la présence de panneaux photovoltaïques sur le territoire ariégeois et faire participer les citoyens, de manière solidaire et participative. Pour mener à bien ses projets, elle a besoin de collecter 100 000 euros.

« À court terme, c'est un intérêt sociétal et environnemental » explique Michel Tartié, le maire de Saint-Paul-de-Jarrat en évoquant la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la halle. Les dix dernières années, il y aura un avantage financier pour la commune.

parts, ce qu'ont fait plusieurs collectifs publics devenant ainsi sociétaires actionnaires de la société ; la Communauté de Communes du Pays de Foix-Varilhes, la Communauté de Communes Arize-Lèze, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège...). À ces initiatives publiques, s'ajoutent des particuliers qui apportent ainsi leur capital, et qui attendent forcément un retour financier », insistent les membres de la société. Ils évoquent plutôt un investissement social, un acte militant. Cette initiative n'est pas une particularité ariégeoise, de nombreuses structures similaires existent sur le territoire. Elles sont réunies dans une association animée par Énergie Partagée, qui compte plus de 18 000 citoyens et membres de collectivités actionnaires, et qui a financé 100 projets actuellement en cours de réalisation sur le territoire national. 15 sont d'ores et déjà en fonctionnement. Loin d'être une utopie, la transition énergétique citoyenne qui consiste à s'impliquer directement dans la production d'électricité à partir d'une énergie renouvelable est en train de prendre forme en Ariège. Ici, la SCIC cherche à conso-

lider son épargne afin de réaliser ses premiers investissements.

### UNE ÉCOLE ET UNE HALLE POUR 2022

Et si, pour recevoir des panneaux photovoltaïques, les bâtiments ne semblent pas manquer en Ariège, la mise en place de ces projets n'est pas si simple : exposition, superficie, coût du raccordement au réseau, pentes... sont autant de contraintes qui peuvent empêcher l'installation de panneaux solaires. Ainsi, vingt toitures ont été repérées par la SCIC, mais toutes n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie, car huit seulement ont été identifiées pour être facilement équipées et quatre sont considérées comme une priorité (dont le siège social de la Communauté de Communes d'Arize-Lèze au Fossat et le gymnase du Mas-d'Azil), soit un investissement de 500 000 euros pour une production de 530 kilowatts-crête. Les toitures de l'école de Cadirac à Foix et de la halle municipale de Saint-Paul-de-Jarrat font également partie des projets prioritaires. Le conseil municipal de Foix a validé la location, pour une durée de vingt ans, de la toiture de l'école

à la SCIC pour un montant de 200 euros annuel. En contrepartie, la société s'engage à porter l'ensemble du projet d'installation et à en bénéficier. Au terme de ces vingt ans, la commune pourra décider soit de démonter les panneaux, soit de prolonger la convention avec la SCIC ou alors d'obtenir la rétrocession des équipements pour en assurer l'exploitation à l'euro symbolique. « Les panneaux ont une durée de vie de trente ans, il reste dix ans pour que la commune puisse en tirer parti » note Michel Tartié, maire de Saint-Paul-de-Jarrat qui, pour la halle de sa commune, a sensiblement signé la même convention. « Il ne s'agit pas d'un investissement de pure rentabilité au départ » soulignent les fondateurs d'ECLA'EnR, « Plutôt d'une action solidaire du développement local de l'énergie renouvelable, l'intérêt n'étant pas financier mais bien plus large » s'accordent-ils. « C'est aussi une manière de dire à la population qu'elle peut prendre part à la production énergétique » déclare André Péchin, maire-adjoint à la ville de Foix, qui souligne que le projet de l'école de Cadirac va faire l'objet de réunions avec les parents d'élèves, les enfants et le personnel. Car, le photovol-



© STÉPHANIE LOPEZ

La halle de Saint-Paul-de-Jarrat a été mise en service en 2015. Le projet s'est élevé à 270 000 euros mais a été subventionné à hauteur de 70 %. Aujourd'hui, avec la crise sanitaire notamment, elle est devenue indispensable au maintien des activités. Dès le départ, elle avait été dimensionnée pour accueillir des panneaux solaires, ce qui lui permet d'avoir été choisie par la SCIC.

« Pour notre commune de 1 340 habitants, l'investissement porté par la SCIC lui permet de mener d'autres projets » explique le maire de Saint-Paul-de-Jarrat, en évoquant la création de six logements sociaux et d'un local commercial de 50 m<sup>2</sup> dans ce qui était autrefois une boulangerie. Projet qui s'élève à 1,190 million d'euros, financé à hauteur de 40 %.

taïque suscite encore des craintes, notamment en ce qui concerne le recyclage des panneaux ; un organisme français agréé par les pouvoirs publics existe soulignent d'ailleurs les membres de la SCIC envers ceux qui seraient réticents.

Réticente, la commune de Saint-Paul-de-Jarrat est loin de l'être. Bien au contraire, première à avoir signé une convention avec la SCIC, elle voit là une occasion d'équiper ses infrastructures municipales ; ECLA'EnR, se voulant comme une alternative aux pouvoirs publics qui n'auraient pas les moyens ou les compétences d'investir. « Ce sont des travaux qui peuvent très vite s'avérer onéreux » explique Michel Tartié. Lorsque la

municipalité a choisi d'édifier sa halle en 2015, elle avait pensé à installer des panneaux solaires mais, même si cette structure de 600 m<sup>2</sup> sert aujourd'hui à de nombreuses activités, notamment en cette période de pandémie (marché, association, cours de sport en plein-air....), pour cette commune de 1 340 habitants, il faut aussi faire des choix et les investissements se sont notamment portés vers la création de six logements sociaux et d'un local commercial, dans la rue principale de la ville. « Les dix dernières années de la convention, il y aura un avantage financier pour la commune » souligne le maire qui envisage également de mettre à disposition, si possible,

la toiture du bâtiment abritant la médiathèque, soit une surface de 1 000 m<sup>2</sup>.

La société coopérative dit vouloir compléter des structures existantes que le Syndicat Départemental. Avec ses deux réalisations à venir rentables et simples, elle compte connaître et accueillir de nombreux citoyens privés ou publics ; la Région d'ailleurs l'initie en allouant une convention d'un euro pour chaque euro par un citoyen ; quant à la redevance, la SCIC n'est pour l'instant aucun organisme précis.

STÉ

Radio locale associative avec trois atouts forts

## Radio Transparence 93.7

93.7 en Ariège  
107.0 à Foix-ville  
95.0 à Pamiers  
93.6 en Vallées d'Ax  
88.9 en Séronais  
et sur [www.radio-transparence.org](http://www.radio-transparence.org)

Un ancrage local avec deux journalistes et une volonté de "trier le micro sur le territoire"

Une programmation musicale de qualité, diversifiée, et une grande réserve aux associations en développement

La liberté d'expression avec la possibilité de proposer son projet d'émission, d'être formé à le faire, et ceci dans des conditions "pro"

et en 05 6  
redaction@radio-transp